

# RÈGLEMENT DE VOIRIE ET DE COORDINATION DE TRAVAUX DE L'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2013

## - ANNEXES -

Annexes 2 et 3 modifiées le 02/06/2017

**ANNEXE 1 : GESTIONNAIRES DE VOIRIE (PROVISOIRE)**

**ANNEXE 2 : DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ANNEXE 3 : REPOSE A DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ANNEXE 4 : AVIS DE TRAVAUX URGENTS**

**ANNEXE 5 : LOGIGRAMME CHRONOLOGIQUE DES PIECES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

**ANNEXE 6: VOIRIES COMMUNAUTAIRES**

**ANNEXE 7: AXES SENSIBLES GERES PAR LA CACP**

**ANNEXE 8 : AXES SENSIBLES GERES PAR LA COMMUNE (À VENIR)**

**ANNEXE 9 : COUPE TYPE DE VOIRIE**

**ANNEXE 10 : COUPE TYPE D'UNE TRANCHEE**

**ANNEXE 11 : POSITION DES TRANCHEES LONGITUDINALES SUR CHAUSSEE**

**ANNEXE 12: REMBLAYAGE DES TRANCHEES**

**ANNEXE 13 : DECOUPES POUR REFECTIONS DEFINITIVES**

**ANNEXE 14 : REFECTIONS DEFINITIVES SUR CHAUSSEE**

**ANNEXE 15 : NORMES D'ACCESSIBILITE**

**ANNEXE 1 : GESTIONNAIRES DE VOIRIE**

<b>Collectivité Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Adresse électronique</b>
<b>C.A.C.P.</b>	Hôtel d'Agglomération BP 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex	01.34.41.42.43	gestvoi-cacp@ceryypontoise.fr
<b>BOISEMONT</b>	Mairie de Boiesmont Rue de l'Eglise 95000 BOISEMONT	01.34.42.34.98	administration.boiesmont@wanadoo.fr
<b>CERGY</b>	Mairie de Cergy Hôtel de Ville 3 Place de l'Hôtel de Ville BP 48000 95801 CERGY-Pontoise Cedex	01.34.33.44.00	reglementation-voirie@ville-cergy.fr
<b>COURDIMANCHE</b>	Hôtel de ville Rue Vieille-Saint-Martin 95800 COURDIMANCHE	01.34.46.72.00	michel.dejardin@ville-courdimanche.fr mairie@ville-courdimanche.fr
<b>ERAGNY SUR OISE</b>	Mairie d'Eragny Place Louis Don Marino BP 70021 - Eragny sur Oise 95611 Cergy Pontoise Cedex	Mr Quattrini : 01.34.48.35.37 Mme Maugras : 01.34.48.35.86	equattrini@eragny.fr jmaugras@eragny.fr
<b>JOUY LE MOUTIER</b>	Mairie de Jouy le Moutier 56 grande rue BP 70057 Jouy le Moutier 95008 Cergy-Pontoise Cedex	01 34 41 65 13	cadredevie@jouylemoutier.fr
<b>MAURECOURT</b>	Mairie 1 rue du Maréchal Leclerc 78780 MAURECOURT	01.39.70.23.20	Arnaud-leroy@ville-maurecourt.fr Laurence-dasilva@ville-maurecourt.fr
<b>MENUCOURT</b>	14 Rue pasteur, 95180 Menucourt	01 34 46 71 08	Servicestechniques@menucourt.fr
<b>NEUVILLE SUR OISE</b>	Mairie de Neuville sur Oise 65 rue Joseph Cornudet 95000 Neuville sur Oise	01.34.24.09.17	affgenerales@neuville-sur-oise.fr
<b>OSNY</b>	Château de Grouchy Rue William Thornley 95520 OSNY	01 34 25 42 38	d.leclercy@ville-osny.fr
<b>PUISEUX-PONTOISE</b>	12 Grande rue 95650 Puisseux-pontoise	01.34.46.10.82	mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr
<b>ST OUEN L'AUMÔNE</b>	Mairie de Saint Ouen l'Aumône Direction des services technique Département VRD 2 place Pierre Mendès-France BP 70015 Saint Ouen l'Aumône 95318 Cergy Pontoise Cedex	01 34 21 25 00 Fax : 01 34 64 35 65	<a href="mailto:dt-dict@ville-soa.fr">dt-dict@ville-soa.fr</a>
<b>VAUREAL</b>	Hôtel de ville 1 place du Cœur Battant 95490 VAUREAL	01.34.24.71.80	voirie@mairie-vaureal.fr

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA CACP

Toute occupation peut faire l'objet d'un constat d'état des lieux et d'un contrôle pendant la durée de l'occupation  
La délibération n°31 du 13 Décembre 2016 fixe les tarifs des redevances d'occupation du domaine public communautaire

**Toute demande est à déposer au minimum 2 mois avant le début des travaux, de l'occupation ou de l'événement. Pièces à joindre à la présente demande : cf verso**

<b>CACP n° dossier :</b> [Cliquez ici pour taper du texte.] <i>Cadre réservé à l'administration</i>	<b>Reçu le :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.] <i>Cadre réservé à l'administration</i>
--	---

<input type="checkbox"/> Demande initiale      A déposer <b>2 mois</b> avant le début de l'occupation	<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement : 1 mois avant échéance / Dossier initial :
---	--

DEMANDEUR (maître d'ouvrage)		EXECUTANT chargé de l'occupation	
NOM ou RAISON SOCIALE	[Cliquez ici pour taper du texte.]	NOM ou RAISON SOCIALE	[Cliquez ici pour taper du texte.]
Personne représentante	[Cliquez ici pour taper du texte.]	Personne représentante	[Cliquez ici pour taper du texte.]
Adresse	[Cliquez ici pour taper du texte.]	Adresse	[Cliquez ici pour taper du texte.]
TEL	[Cliquez ici pour taper du texte.]	TEL	[Cliquez ici pour taper du texte.]
MAIL	[Cliquez ici pour taper du texte.]	MAIL	[Cliquez ici pour taper du texte.]

**DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION ET DE SON DEROULEMENT** (travaux, occupations commerciales, événements, autres)  
A compléter dans le mémoire explicatif joint au présent formulaire

[Cliquez ici pour taper du texte.]

**LOCALISATION DE L'OCCUPATION, DES TRAVAUX, DE L'EVENEMENT**

**COMMUNE :** [Choisissez un élément.]

**ADRESSE :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

**Détails sur la localisation :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

<b>Dates prévisionnelles des travaux ou de l'occupation temporaire du domaine public</b> L'autorisation est délivrée pour une durée maximale d'1 an renouvelable sur demande expresse	Du : [Cliquez ici pour entrer une date.]	Au : [Cliquez ici pour entrer une date.]
--	--	--

**PRECISIONS SUR LA NATURE DE L'OCCUPATION**

L'occupation a-t-elle un impact sur la circulation :  motorisée     des piétons > **préciser :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

L'occupation nécessite-t-elle un percement ou une ouverture dans le sol :  NON     OUI > **préciser :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

Dimensions de l'emprise > Largeur : [Cliquez ici pour taper du texte.]      Longueur : [Cliquez ici pour taper du texte.]

L'occupation a-t-elle un impact sur l'état existant du site :  NON     OUI > **préciser :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

L'occupation est-elle liée à l'organisation d'un événement (culturel, sportif, autre) :  NON     OUI > **préciser :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

**Observations complémentaires :** [Cliquez ici pour taper du texte.]

<b>DATE DE LA DEMANDE :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.]	<b>NOM ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :</b> [Cliquez ici pour taper du texte.]
---	---

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

- Plan de situation (type plan de ville) comportant le nom de la commune, le nom de la voie, le n° d'adressage. Pour les trottoirs le long des routes départementales en agglomération, le n° de la RD
- Plans cotés (plan de masse, élévation), à une échelle convenable pour la compréhension du projet, des linéaires ou des surfaces occupées. Le gestionnaire se réserve le droit de réclamer tout élément supplémentaire à une échelle qu'il aura fixée.
- Un mémoire explicatif décrivant la nature, les conditions de l'occupation, les dates d'occupation, les délais et le mode d'exécution prévus ainsi que les mesures de protection (des avoisinants) et de remise en état des lieux.
- Des documents permettant de juger de la nature et de la qualité des matériaux utilisés, des couleurs, de l'aspect de surface, des conditions d'implantation,...
- Le cas échéant, une note de calcul justifiant la résistance et la stabilité des ouvrages ou installations
- Le cas échéant les coordonnées du coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs
- Les coordonnées d'une ou plusieurs personnes d'astreinte joignables en période ouvrée comme en période non ouvrée
- L'Avis SIRENE pour les professionnels
- Un extrait KBIS pour les professionnels

Articles L2122-1 à 3 et 20, L2111-2 et 14, L2132-1, 2 et 20, 21, 26 à 29 CG3P, R2122-4 CG3P, L1321-2, L2213-1, L2213-6 CGCT, L111-1, L113-2, L115-1 à L116- 8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 à 12 CVR, L774-2 code de justice administrative, L47 et R20-51 CPCE, décret 2005-1676 du 27/12/2005, Art R 4412-97, 120 et 121 (décret 2012-639) Code du travail, art 36-1 CCAG travaux (amiante), Guide Technique d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Déc 2016), Manuel du chef de chantier en matière de signalisation routière temporaire (panneaux certifiés NF058), **Statuts de la CACP, Règlement de voirie de l'agglomération du 01/04/2013, Délibération n°31 du 13/12/2016**

<b>CACP n° dossier :</b> [Cliquez ici pour taper du texte.] <i>Cadre réservé à l'administration</i>	<b>Reçu le :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.] <i>Cadre réservé à l'administration</i>
--	---

<input type="checkbox"/> Demande initiale (Pas d'autorisation tacite. L'absence de réponse vaut <b>refus</b> ) <input type="checkbox"/> Demande de renouvellement                      Ref dossier initial :	<input type="checkbox"/> Domaine Public Routier (DPR) <input type="checkbox"/> Domaine Public Général (hors routier)	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE
---	---	--

**Le demandeur transmet le présent document en Mairie pour les autorisations complémentaires (arrêté de circulation et de stationnement ou autres réglementations : permis de construire,...)**

Décision d'autoriser une **Permission de Voirie** : sur DPR. Occupation privative AVEC ANCRAGE dans le sol, (ou occupation en surplomb ou en sous-sol)

Décision de délivrer un **Accord Technique Préalable de voirie** : sur DPR. Occupation par les OCCUPANTS DE DROIT

Décision de délivrer une **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)** : sur DP Général, hors routier. Occupation privative AVEC ANCRAGE OU SANS ANCRAGE

**Avis consultatif** : Toute occupation dont l'autorisation relève d'une autre compétence que celle de la CACP (ex sur DPR : Occupation privative SANS ANCRAGE dans sol).

**CONVENTION** : La présente autorisation est conditionnée par la signature de la convention ci-annexée

BENEFICIAIRE (Maître d'ouvrage)		EXECUTANT chargé de l'occupation	
NOM ou RAISON SOCIALE	[Cliquez ici pour taper du texte.]	NOM ou RAISON SOCIALE	[Cliquez ici pour taper du texte.]
Personne représentante	[Cliquez ici pour taper du texte.]	Personne représentante	[Cliquez ici pour taper du texte.]
Adresse	[Cliquez ici pour taper du texte.]	Adresse	[Cliquez ici pour taper du texte.]
TEL	[Cliquez ici pour taper du texte.]	TEL	[Cliquez ici pour taper du texte.]
MAIL	[Cliquez ici pour taper du texte.]	MAIL	[Cliquez ici pour taper du texte.]

**OBJET DE L'OCCUPATION**

[Cliquez ici pour taper du texte.]

<p align="center"><b>LOCALISATION DE L'OCCUPATION</b></p> <p><b>COMMUNE :</b> Choisissez un élément</p> <p><b>ADRESSE :</b> [Cliquez ici pour taper du texte.]</p> <p><b>Détails sur la localisation :</b> [Cliquez ici pour taper du texte.]</p>	<p align="center"><b>Dates prévisionnelles</b> des travaux ou de l'occupation temporaire du domaine public</p> <p><b>Du :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.]      <b>Au :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.]</p> <p>La présente autorisation est délivrée pour une durée maximale d'1 an renouvelable sur demande expresse. Pas de renouvellement tacite.</p>
---	---

<p align="center"><b>PRESCRIPTIONS PARTICULIERES A RESPECTER</b></p> <p>Respect des normes et de la réglementation nationale, du règlement de voirie intercommunal CACP          La CACP se réserve le droit de contrôler à tout moment le respect des conditions de l'occupation</p> <p><input type="checkbox"/> Constat d'état des lieux préalable obligatoire          [Cliquez ici pour taper du texte.]</p>	<p align="center"><b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>          Vu les caractéristiques de l'occupation décrites dans la demande, sur fourniture de l'extrait KBIS et du RIB          Payable au Trésor Public à l'émission du titre de recettes</p> <p>La redevance s'élève à : [Cliquez ici pour taper du texte.]</p> <p>D'après le calcul suivant :          [Cliquez ici pour taper du texte.]</p>
<p><b>VOIE ET DELAIS DE RECOURS</b>          La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.</p>	

<b>DATE :</b> [Cliquez ici pour entrer une date.]	Sur délégation du Président de la CACP Signataire [Prénom, Nom, Fonction]
<b>INSTRUIT PAR :</b> Nom de l'instructeur	
<b>WISE PAR :</b> [Visa du N+1]	

Annexe 4 :

**INFORMATION D'EXECUTION DE TRAVAUX URGENTS**

Exécution de travaux réalisés sur voie publique

**Destinataire (gestionnaire de voirie concerné) :**

.....

Nom du représentant contacté : .....

N° téléphone : ...../...../...../.....

N° télécopie : ...../...../...../.....

**Ordonnateur des travaux Urgents :**

.....

Nom du représentant : .....

N° téléphone : ...../...../...../.....

N° télécopie : ...../...../...../.....

**Emplacement des travaux :**

Commune : .....

Adresse : .....

.....

Date de début des travaux : ...../...../.....

Durée prévue des travaux : ..... jours

**Description des travaux :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Entreprise chargée des travaux :**

Nom du représentant

.....

N° téléphone fixe: ...../...../...../.....

N° téléphone mobile : ...../...../...../.....

**Motivation de l'urgence des Travaux:**

- Sécurité
- Sauvegarde des personnes et des biens
- Continuité du service public
- Cas de force majeure

## Règlement Intercommunal de Voirie de Cergy-Pontoise

### Annexe 5 : Logigramme chronologique des pièces administratives et techniques

Pv de Police : Pouvoir de Police  
 Pv de Conv : Pouvoir de Conservation  
 G.U.N : Guichet Unique National  
 D. T : Déclaration de projet de Travaux  
 D.L.C.T : Déclaration Intention de Commencement de Travaux  
 N.C. : Non Concerné par l'acte administratif  
 C. : Concerné par l'acte administratif

ACTES ADMINISTRATIFS												
	Réunion de coordination des travaux		Déclaration de projet de Travaux D.T.	Permission de voirie		Accord technique Préalable		Permis de stationner		D.L.C.T	Demande d'arrêté de circulation	
INTERLOCUTEUR	Maire	CACP	G. U. N / Exploitants de réseaux	Maire	CACP	Maire	CACP	Maire	CACP	G. U. N / Exploitants de réseaux	Maire	CACP
COMPÉTENCE	Pv de Police			Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Conv	Pv de Police			Pv de Police	
FORME DE LA DEMANDE	Invitation courrier signé du Maire		Formulaire Internet / courrier / fax	Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire avec liste des pièces à fournir		Formulaire Internet / courrier / fax	Formulaire en mairie	
FORME DE LA REPONSE	Compte rendu commun avec planning des travaux		Chaque exploitant renvoie au déclarant	Arrêté de voirie	Courrier du Pdt	Arrêté de voirie	Courrier du Pdt	Arrêté de voirie	Copie de l'arrêté	Chaque exploitant renvoie au déclarant	Arrêté	Copie de l'arrêté
Travaux programmables												
Opérateurs Télécom				C	C							
Autres occupants de droit	Invités	C		NC	NC	C	C	C			C	
Autres bénéficiaires	Invités	C		C	C	C	C	C			C	
Délais	Compte rendu diffusé 2 mois à partir de l'invitation du Maire		9 jours	2 mois à partir de la réception du dossier complet		2 mois à partir de la réception du dossier complet				9 jours	10 jours	
Travaux Non Programmables												
Opérateurs Télécom				C	C	NC	NC	C			C	
Autres occupants de droit				NC	NC	C	C	C		C	C	
Autres bénéficiaires				C	C	C	C	C		C	C	
Délais			9 jours	1 mois à partir de la réception du dossier complet		1 mois à partir de la réception du dossier complet				9 jours	10 jours	
Travaux Urgents												
Occupants de droit Autres bénéficiaires	<b>Travaux non prévisibles consécutifs à un incident mettant en péril la sécurité, la continuité du service public, ou la sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure</b>								DICT / Exploitants de réseaux sensibles : Contact Tel / Fax + formulaire Cerfa 14523*01		Collectivités : Contact Tel / Fax + formulaire Cerfa 14523*01	
Délais									DICT / Contact : veille ou le jour même Formulaire : Idem ou après intervention		Contact : Immédiatement Formulaire : jour ouvrable suivant le 1er jour d'intervention	



# Règlement Intercommunal de Voirie de Cergy-Pontoise

## ANNEXE 6 : VOIRIES COMMUNAUTAIRES

LES CARREFOURS / GIRATOIRES FONT PARTIES INTEGRANTES DES VOIRIES SUR LESQUELLES ILS SONT SITUES



Pôles Territoriaux  
E.T.C.

COMMUNES	VOIES	RD	DE	A
BOISEMONT	Rue du Marechal Leclerc	RD 22	Rue du Cordon de l'Hautil	Rue de vauréal
	Rd point Av du Maréchal Leclec		Rue de Triel	Rue du Gros Orme
	Rd point rue de Meulan		Av du Maréchal Leclec	
	Rue de Menucourt (voie verte)		Rue du Marechal Leclerc	Limite Menucourt
	Rue de Courdimanche	RD 22	Rue de Vauréal	Limite de Commune Courdimanche
	Rue de Vauréal	RD 922	Rue du Marechal Leclerc	Rue M. Fouquet
CERGY	Rue de Vauréal	RD 922	Rue M. Fouquet	Limite de commune Vauréal
	Bld de l'Oise (sud)		Bd du Port	Bd de l'Hautil
	Rd point du Port		Bd du Port	
	Rd point Bd de l'Hautil		Bd de l'Oise	
	Bld de l'Oise		Bd du Port	Rd Pt du Ht de Gency
	Rd point Bd des Merites			
	Rd point du Haut de Gency			
	Bld de l'Oise		Rd Pt du Ht de Gency	Rd Pt du Chêne
	Rd point du Tilleul			
	Rd point du Cèdre			
	Rd point du chêne			
	Bld de l'Oise		Rd Pt du Chêne	Rd Pt du Golf
	Rd point du Golf			
	Bd de l'Hautil		Bd de l'Oise	Rue du Biruloir
	Av des Grouettes		Bd de l'Hautil	Bd du Port
	Bld du Port		Av des Grouettes	A15 (limite commune Pontoise)
	Bld de la Viosne (nord)	RD 915	Bd De l'Oise	A15
	Bld de la Viosne (sud)		Av du Nord	Bd De l'Oise
	Bld des Merites		Bd De l'Oise	A15
	Av du Nord		Rue de Pontoise	Bld de la Viosne
	Rue de Pontoise		Rue Nationale	Av du Nord
	Rue de Vauréal		Rue de Pontoise	Limite Vauréal
	Bld d'Osny		Rd Pt du Ht de Gency	Bd de la Paix
	Bld d'Osny		Bd de la Paix	A15
	Bld du Moulin à Vent		Rd Pt du Chêne	Bd de la Paix
	Bld du Moulin à Vent		Bd de la Paix	Impasse de la Boulaye Puisseux
	Rd Bd du Moulin à Vent		Bd de la Paix	
	Bld de la Paix	RD 14	Rue de la Pompe	A15
	Rd point du 30 Aout 1944			
	Rd point Genottes		Av des Genottes	
	Rd point Bd d'Osny		Bd de la Paix	
	Rue du Petit Albi		Bd de la Paix	Bd d'Osny
	Bld du Golf		Rd Pt du Miroir	Rd Pt du Golf
	Bd des Navigateurs	RD 88	Chemin de Longuesse à Pontoise	D14
	Rd point Bd des Navigateurs RD 88		Bd des Merveilles	
	Bld d'Enkrath		rue du Fief à Cavan	Bd de la Paix
	Rue de la Préfecture		Av des Trois Fontaines	Avenue de la Poste
	Rd point rue du Vergier			
	Av des 3 Fontaines		Bd du Port	Bd de l'Hautil
	Rue de la Croix des Maheux		Bd de l'Hautil	Bd de l'Oise
Av de la Poste		Rue de la Préfecture	Rue de la Croix des Maheux	
Rd point Av des Bourgognes		Rue des Bourgognes		
Rue de la Gare		Rue de la Préfecture	Bd de l'Hautil	
Rd point rue de la Poste				
Rue de la Boucle		Bd du Port	Av des Trois Fontaines	
Liaison 3 Fontaines / Croix des Maheux		Av des Trois Fontaines	Rue de la Croix des Maheux	
COURDIMANCHE	Déviation de Courdimanche (V51)		Bld de la Crête	D38
	Déviation de Courdimanche (V51)	RD 88	RD38	D88
	Déviation de Courdimanche (V51)	RD 81	RD 88	Limite de commune Menucourt
	Rue du Vexin (RD38)		Déviation de Courdimanche D88	Rue de Puisseux
	Rue de Puisseux		Rue du Vexin	Bld de la Crête
	Rue Berrivin		Rue de Puisseux	RD 88
	RD 22	RD 22	RD 88	Limite Boisemont
	Rue de la Côte des Auges		Rue Berrivin	Limite de commune Menucourt
	Bld Ste Apolline		Bd des Navigateurs	Rd Pt du Miroir
	RD38	RD 38	Bd des Navigateurs	RD 88
Bd des Navigateurs	RD 88	D38	Chemin de "Longuesse à Pontoise" (limite Cergy)	
Bld de la Crête		Rue de Puisseux	Rue du Fief à Cavan	
ERAGNY	Rue Roger Guichard	RD 984	Place L Don Marino	SORTIE 8 / A15
	Bld des Aviateurs Alliés	RD 984	Place L Don Marino	Bd Jacques Duclos (N184)
	Bd des Aviateurs Alliés	RD 984	Bd Jacques Duclos (N184)	Rue de l'Ambassadeur
	Bd de l'Oise		Limite de commune Cergy	Avenue Roger Guichard
	Bld Charles de Gaulle		Avenue Roger Guichard	Av Roger Salengro
	Av Fernand Chatelain		Bld Charles de Gaulle	Av du Gros Chêne
	Av des Bellevues		Av du Gros Chêne	Limite de commune St Ouen l'Aumône
	Av du Gros Chêne		RN 184	Limite d'Herblay
	Rue des Fresnes		Av du Gros Chêne	Rue du Bas Noyer
	Rue du Bas Noyer		Rue des Fresnes	A15 (Limite commune St Ouen l'Aumône)
	Rue de l'Ambassadeur	RD 56	Limite commune Neuville	Bd Jacques Duclos (RN184)
	Rue de l'Ambassadeur	RD 48 e	Bd Jacques Duclos (RN184)	Rue de la Mame
	Rd point Rue de l'Ambassadeur		Rue du Chemin	Rue des Anglais
		Rue de la Mame	Rue des Chasse	
JOUY-LE-MOUTIER	Bld d'Ecancourt		Carrefour de la Croix St-Jacques	Bd de l'Oise
	Grande Rue	RD 55	Carrefour de la Croix St-Jacques	Rue de la Vallée
	RD48E		Carrefour de la Croix St-Jacques	Rue du Pont
	Av des Saules Brûlés	RD 55 A	Carrefour de la Croix St-Jacques	limite du département
	Rue de la Vallée		Av du Temps Perdu	Grande Rue
	Rue des Valanchards		Bld de l'Oise	Rue de la Vallée
	Bld de l'Oise		Rue des Valanchards	Av du Vast
Carrefour de la Croix Villecoq				
Rue d'Ecancourt		Rue de l'Hautil	Carrefour de la Croix Villecoq	

# Règlement Intercommunal de Voirie de Cergy-Pontoise

## ANNEXE 6 : (SUITE)



Pôles Territoriaux  
E.T.C.

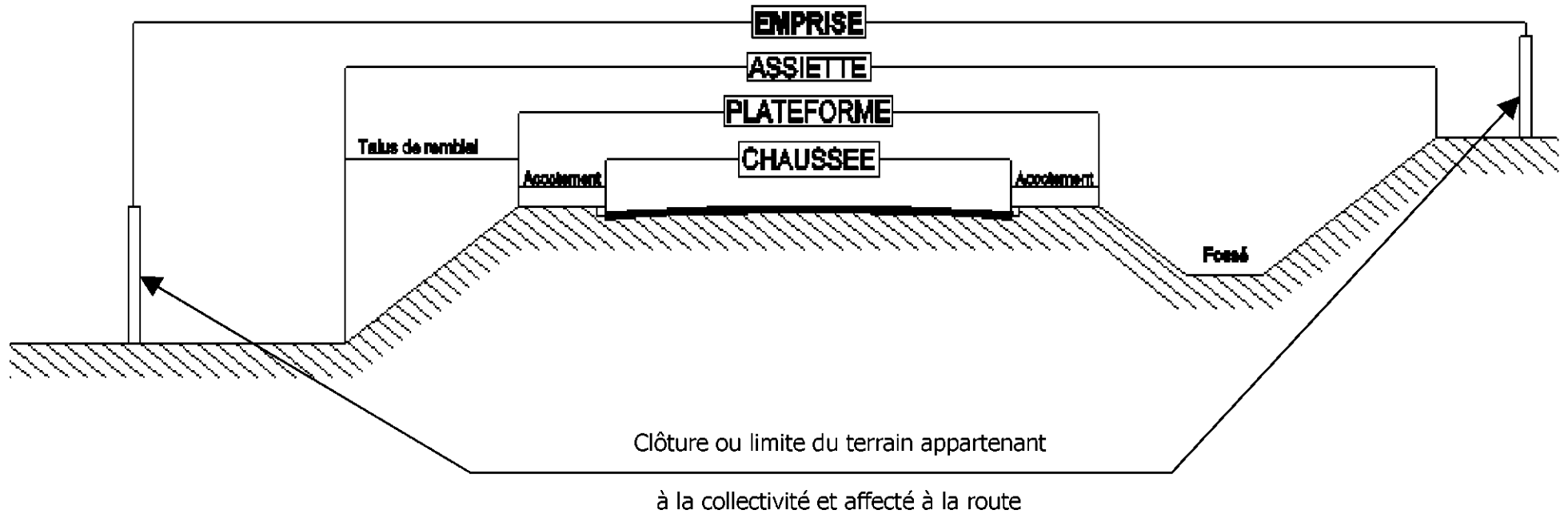
COMMUNES	VOIES	RD	DE	A
MAURECOURT	Rue de Pontoise	RD 55	Rue de l'Oise	Av de l'Ancienne Gare
	Rd point Rue de Pontoise	RD 55	Av de l'Ancienne Gare	Rue Jean Jaures
	Av de l'Ancienne Gare	RD 55	Rue de Pontoise	Rue Maurice Bertheaux
	Rue Maurice Hamel	RD 55	Rue Maurice Bertheaux	Rue Marechal Leclerc
MENUCOURT	Rue du Marechal Delattre de Tassigny	RD 81	Pl des Châtaigners	Limite commune d'Andresy
	Rue de la Maréche	RD 81	Allée du Château	Allee du Château
	Rue de la Côte du parc			Place dela Croix du Jubilé
	Route de Saillancourt	RD 81	Place dela Croix du Jubilé	Rue Georges Brassens
NEUVILLE	Déviation de Courdimanche	RD 81	Pl des Châtaigners	Limite de Courdimanche
	Route de la Côte des Auges		Pl des Châtaigners	Limite de Courdimanche
	Rue Bernard Astruc	RD 81	Station de pompage	Rd point George Brassens
	Bld de l'Hautil		Place du Pont	Limite Cergy
OSNY	Rue d'Eragny		RD203	Bd Condorcet
	Bld Condorcet	RD 55 A	RD 203	Limite Eragny
	Avenue de Boissy l'Aillierie	RD 92	Rue de Cergy	Rue Pasteur
	Rd point de la Gare		Avenue de Boissy l'Aillierie	Rue A. Briand
	Rue de Pontoise	RD 92	Rue Pasteur	Rue du général De gaulle
	Rue des Pâtis	RD 92	Rue de Pontoise	Chemin de la Sente St Denis (Limite Pontoise)
	Chaussée Jules César		Rond Point des Quatre Vents	Av des Arpents
	Chaussée Jules César	RD 14	Av des Arpents	limite de Pontoise
	Rue de la Falaise		Chaussée Jules César	Rue des Beaux Soleils
	Rue du Général de Gaulle		Chaussée Jules César	Rue des Pâtis
	Rue des Beaux Soleils		Rue de la Falaise	Rue du Général de Gaulle
	Rue de Cergy			
	Rd point Vauvarois		Rue Du Vauvarois	
	Rue de Puiseux			Rond Point des Quatre Vents
	Bld d'Osny		Rue du Petit Albi	Rond Point des Quatre Vents
	Bld de Mérites		Pont A15	Chaussée Jules César
Rue Pasteur		Rue de Pontoise	Rond - Point William Thornley	
Rue Pasteur		Rond - Point William Thornley	Rue St Jean	
Route d'Ennery		Rue St Jean	Rond point de la Demi Lieue	
Route d'Ennery / Prolongement RD27	RD 27	Rond point de la Demi Lieue	Limite Ennery	
Rue du Petit Albi		Bd d'Osny	Rue du Petit Albi prolongée	
Rue du Petit Albi Prolongée		Bd du Moulin à Vent	Rue du Petit Albi	
Av des Arpents		Chaussée Jules César	Rue des Beaux Soleils	
PONTOISE	Chaussee Jules César	RD 14	Limite Osny	Av de Verdun
	Av Gabriel Delarue	RD 14	Av de Verdun	Rue Séré Depoin
	Rue de l'Hôtel Dieu	RD 14	Rue Séré-Depoin	Place du pont
	Quai du Pothuis	RD 4	Place du Pont	Rue de l'Hermitage
	Quai Eugène Turpin	RD 4	Rue de l'Hermitage	Chemin des parainies
	Route d'Auvers	RD 4	Chemin des Praines	Limite Auvers
	Bld Jean Jaures	RD 915 z	Quai du Pothuis (RD4)	Place du Souvenir
	Rue de Gisors	RD 915 z	Place du Souvenir	Rue de Bouticourt
	Av Rédouane Boughara	RD 915 z	Rue de Bouticourt	Limite Osny
	Bd Charles Bouticourt		Av Rédouane Boughara	Bd de l'Hôpital
	Av de l'île de France		Bd de l'Hôpital	Av. Kennedy
	Av Kennedy		Av Rédouane Boughara	Av de l'île de France
	Av de Verdun		A15	Chaussée Jules César
	Rue de l'Hermitage	RD 927	Quai du Pothuis	Bd Jacques Tete
	Bld de l'Oise		Bld de l'Hautil	Limite commune Eragny (Pont sur Oise)
	Bld de l'Hautil		Bld de l'Oise	A15
	Route de Menandon (RD92)	RD 92e	Chaussée Jules César	Rue des Pâtis
	Av du Marechal de Lattre de Tassigny (est)		Route de Menandon (RD92)	Bld de la Viosne (RD922)
	Av du Marechal de Lattre de Tassigny (ouest)		Chaussée Jules César	Bld de la Viosne (RD922)
	Av François Mitterrand		Chaussée Jules César	A15 (limite commune Cergy)
Rue des Pâtis	RD 92	Chemin de la sente Saint-Denis	Rue de Menandon	
PUISEUX-PONTOISE	Bd de la Paix	RD 14	Rue de la Pompe Cergy	Bd des Navigateurs
	D14		Rd point Bd des Navigateurs	Limite commune Ableiges
	RD22	RD 22	Bd de la Paix	Rue des Poiriers
	Rue des Poiriers		RD22	Bd des Navigateurs
SAINT-OUEN-L'AUMONE	Bld du Moulin à Vent		Impasse de la Boulaye	Zac de la Chaussée
	Rue du Général Leclerc	RD 14	Place camot	Av du Général De Gaulle ( arrêt marie)
	TCSF de Liesse		Av de la Mare	Rue de Maunoury
	Av A Chauvin		Rue de Paris	Rue de Maunoury
	Av du Général de Gaulle	RD 14	Rue du Général Leclerc (arrêt marie)	Rue du Parc
	Rue de Paris	RD 14	Rue du Parc	RN 184
	Rue de Paris	RD 14	RN 184	Av Adolphe Chauvin
	Rue du Mail	RD 922	Rue du Général Leclerc	Rue d'Epluches
	Av du Château )	RD 922	Rue d'Epluches	Av du Fond de Vaux
	Rue d'Epluches		Rue du Mail	Rue des Fortes Terres (pont sncf)
	Av du Fond de Vaux		Rue des Fortes Terres	Rue de la Haute Borne
	Rue des Fortes Terres		Rue d' Epluches (pont sncf)	Av du Fond de Vaux
	Av du Vert Galant		Av du Château	RN 184
	Av des Béthunes		RN 184	Fin de voie
	Av des Bellevues		Rue de Paris	Limite de commune Eragny
	Av de Verdun	RD 984	Av Génarl de Gaulle	A15 (Limite commune Eragny)
Rue de la Platelle		Av des Bellevues	Av du Gros chêne ( Herblay)	
Rue Marcel Dassault		Av de l'Equillette	Av de la mare	
Av de la Mare		Av Marcel Dassault	Av du Fond de Vaux	
Av de l'Equillette		Av Marcel Dassault	Av des Gros Chevaux	
VAUREAL	Rue de l'Ancienne Mairie	RD 922	Rue Nationale	Rue de l'Eglise
	Av de la Paix	RD 922	Rue de l'Eglise	
	Av Gandhi	RD 922	Bd de l'Oise	Limite commune Boisemont
	Bld de l'Oise		Rue des Valanchards	Rp du Golf
	Rue Nationale	RD 922	Rue de l'Ancienne Mairie	Limite commune Cergy
Rue des Valanchards		Bd de l'Oise	Chemin des Hauts Toupets	

## ANNEXE 7 : AXES SENSIBLES GERES PAR LA CACP



COMMUNES	VOIES	DE	A
CERGY	Bd de l'Oise	Bd de l'Hautil	Bd des mérites
	Bd de l'Hautil	Bd de l'Oise	Rue du Brûloir
		Av des Grouettes	A15 (limite commune Pontoise)
	Bd de la Viosne (nord)	Av du Nord	A15
	Bd d'Erkrath	rue du Fief à Cavan	Bd de la Paix
	Rue de la Préfecture	Av des Trois Fontaines	Avenue de la Poste
	Av des 3 Fontaines	Bd du Port	Bd de l'Hautil
	Rue de la Croix des Maheux	Bd de l'Hautil	Bd de l'Oise
	Rue de la Boucle	Bd du Port	Av des Trois Fontaines
COURDIMANCHE	Bd de la Crête	Rue de Puiseux	Rue du Fief à Cavan
ERAGNY	Rue Roger Gulchard	Place L. Don Marino	Sortie 8 / A15
	Bd des Aviateurs Alliés	Place L. Don Marino	Bd Jacques Duclos (N184)
JOUY-LE-MOUTIER	Bd d'Ecancourt	Carrefour de la Croix St-Jacques	Rue Denis Papin
	RD48E	Carrefour de la Croix St-Jacques	Rue du Pont
	Rond - point de La Croix St Jacques	Bd d'Ecancourt	Bd de l'Hautil
	Bd de l'Oise	Rue des Valanchards	Av du Vast
MENUCOURT	Rue de Maréchal de Lattre de Tassigny	Pl des Châtaigners	Allée du Château
	Rue de la Maréche	Allée du Château	Place de la Croix du Jubilé
OSNY	Chaussée Jules César	Av des Arpents	limite de Pontoise
	Rue de Cergy	Route d'Ableiges	Rue de Puiseux
	Rue de Puiseux	Rue de cergy	Chaussée Jules César
	Rue Pasteur	Rue de Pontoise	Rue William Thornley
	Rue de Pontoise	Rue Pasteur	Rue du Général De Gaulle
	Rue du Général De Gaulle	Rue de Pontoise	Rue des Beaux Soleils
PONTOISE	Chaussée Jules César	Limite Osny	Av de Verdun
	Av Gabriel Delarue	Av de Verdun	Rue Séré Depoin
	Rue de l'Hôtel Dieu	Rue Séré-Depoin	Place du pont
	Quai du Pothuis	Place du Pont	Rue de l'Hermitage
	Bd Jean Jaurès	Quai du Pothuis (RD4)	Place du Souvenir
	Rue de Gisors	Place du Souvenir	Rue de Bouticourt
	Bd de l'Oise	Bd de l'Hautil	Limite commune Eragny (Pont sur Oise)
	Bd de l'Hautil	Bd de l'Oise	A15
SAINT-OUEN-L'AUMONE	Rue du Général Leclerc	Place camot	Ave du Général De Gaulle ( arrêt mairie)
	Av du Général de Gaulle	Rue du Général Leclerc (arrêt mairie)	Rue du Parc
	Rue du Mall	Rue du Général Leclerc	Chaussée Maubuisson
	Av de Verdun	Av Général de Gaulle	Rue Salvador Allende
VAUREAL	Bd de l'Oise	Rond Point du Golf	Rue des Valanchards

**ANNEXE 9 : COUPE TYPE DE VOIRIE**



**EMPRISE** : PARTIE DU TERRAIN QUI APPARTIENT A LA COLLECTIVITE ET AFFECTEE A LA ROUTE AINSI QU'A SES DEPENDANCES.

**ASSIETTE** : SURFACE DE TERRAIN REELLEMENT OCCUPEE PAR LA ROUTE.

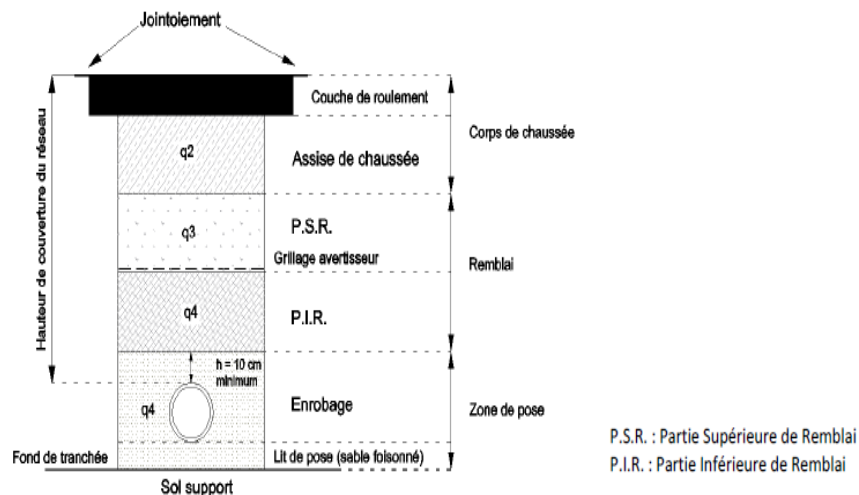
**PLATEFORME** : SURFACE DE LA ROUTE QUI COMPREND LA CHAUSSEE ET LES ACCOTEMENTS.

**CHAUSSEE** : SURFACE AMENAGEE DE LA ROUTE SUR LAQUELLE CIRCULENT LES VEHICULES.

**ACCOTEMENTS** : ZONES LATERALES DE LA PLATEFORME QUI BORDENT EXTERIEUREMENT LA CHAUSSEE.

**ANNEXE 10 : COUPE TYPE D'UNE TRANCHEE**

(Normes NF P 98-115 / NF P 98-331)



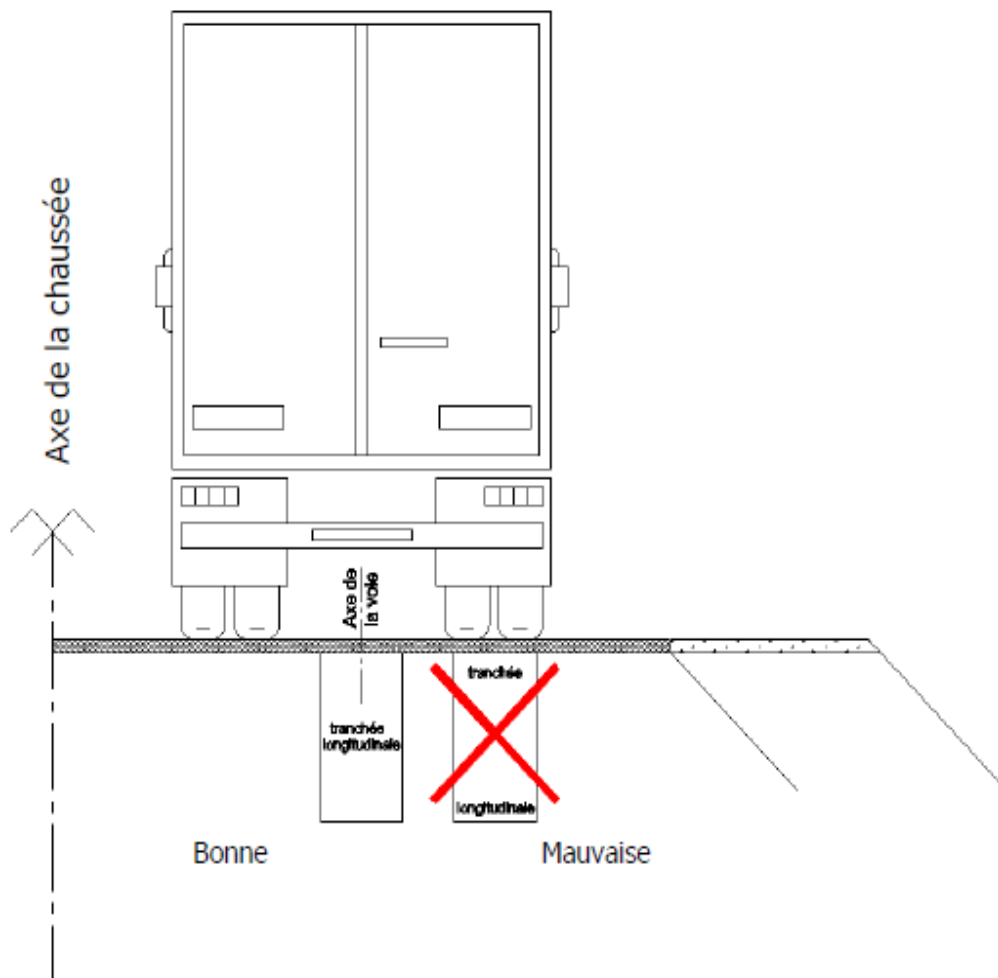
Les objectifs de densification

q4 P.I.R. Enrobage + Fond de tranchée	q3 P.S.R. Couche de forme	q2 Couche de roulement Assise de chaussée
Pour éviter les tassements ultérieurs, réaliser un bon épaulement des sols environnants.	Pour obtenir l'effet "enclume" et faciliter le compactage des couches supérieures.	Pour obtenir des performances mécaniques correctes afin de résister au trafic et rétablir l'étanchéité de l'ouvrage.

Le remblayage des tranchées devra être conforme au guide SETRA-LCPC de mai 1994, et de son complément de juin 2007 portant sur les dimensions granulométriques des matériaux et conformément à la norme NF P 98-331.

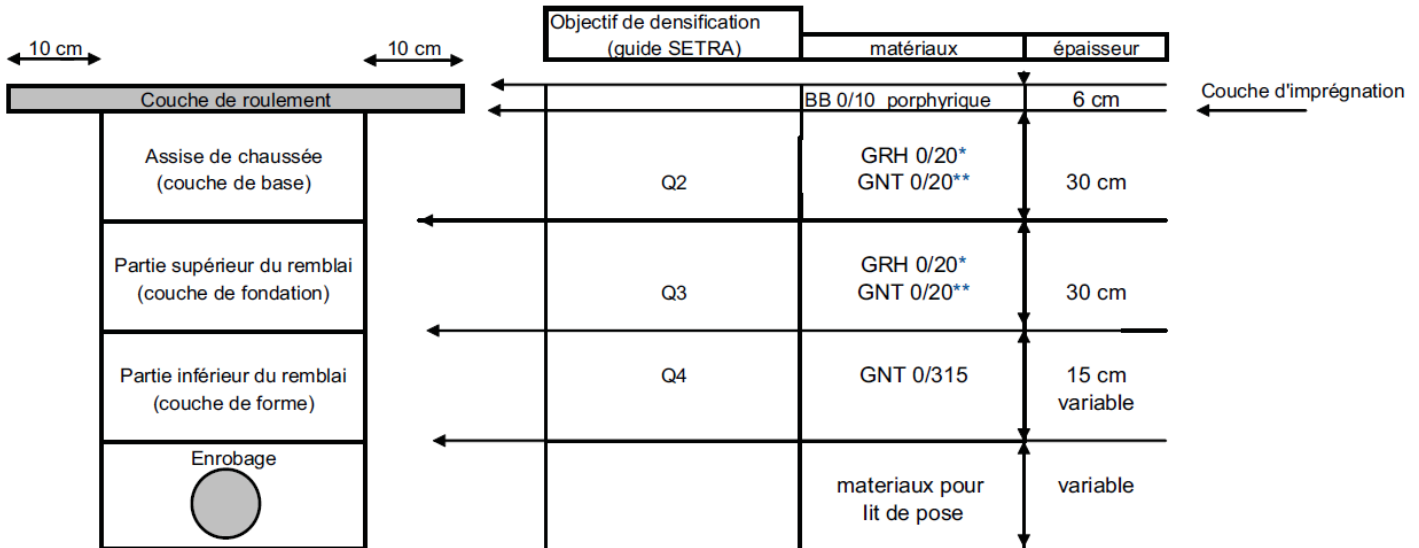
Les spécificités techniques propres à chaque gestionnaire de réseau pourront être mises en application lors de la réalisation du remblayage des tranchées.

**Annexe 11 : POSITION DES TRANCHEES LONGITUDINALES SUR CHAUSSEE**

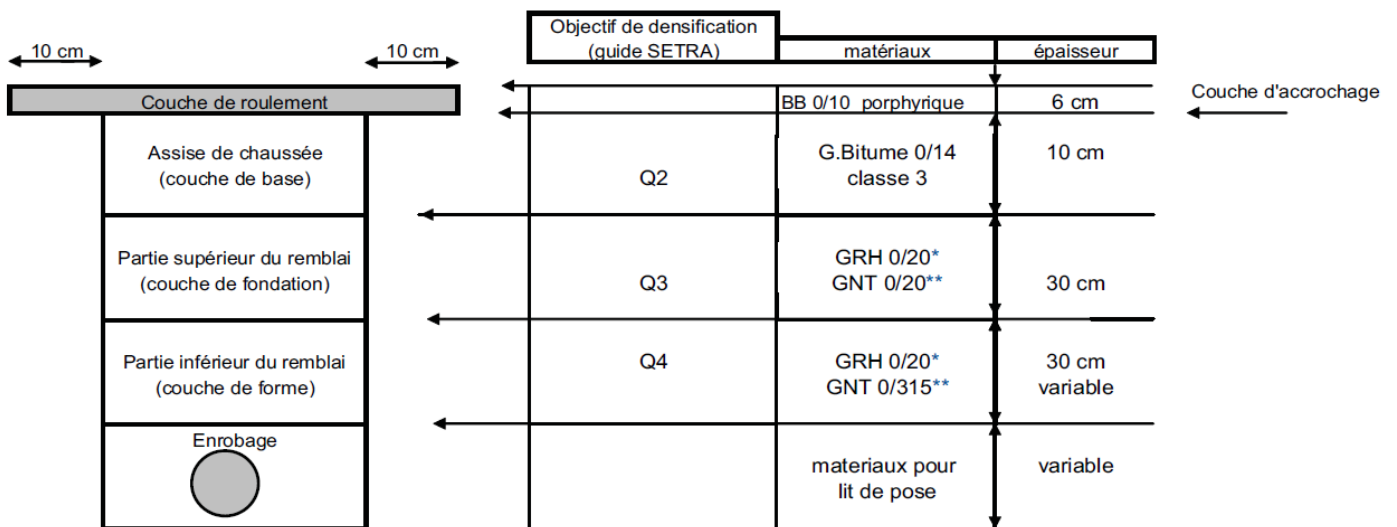


**ANNEXE 12 : REMBLAYAGE DES TRANCHEES**

**Chaussée T4 ou T5 : moins de 60PL/Jour/Voie**

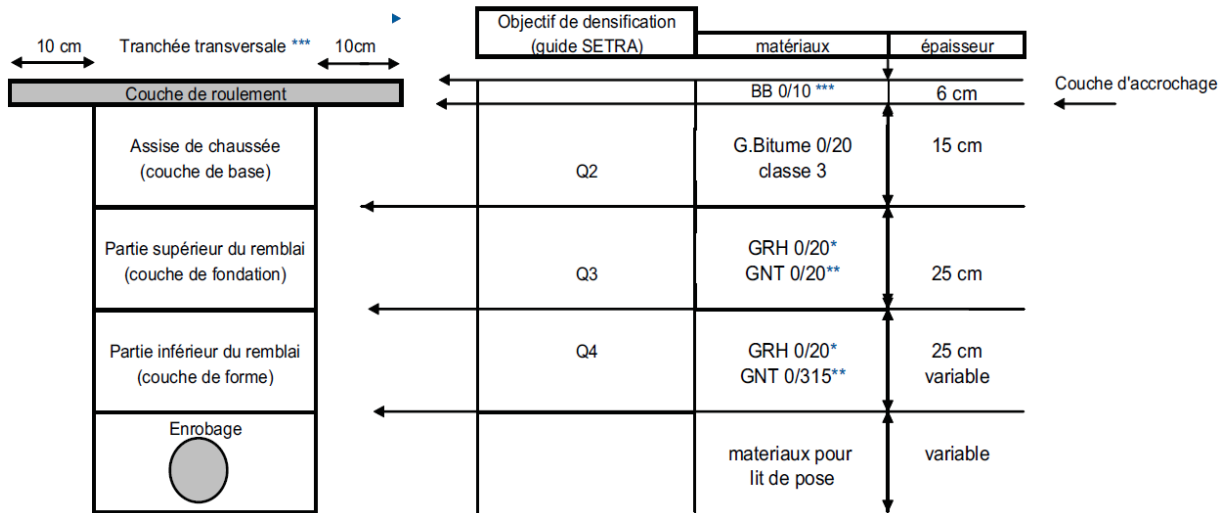


**Chaussée T3 : de 60 à 190 PL/Jour/Voie**



**ANNEXE 12 (SUITE)**

**Chaussée T2 : de 190 à 375 L/Jour/Voie**

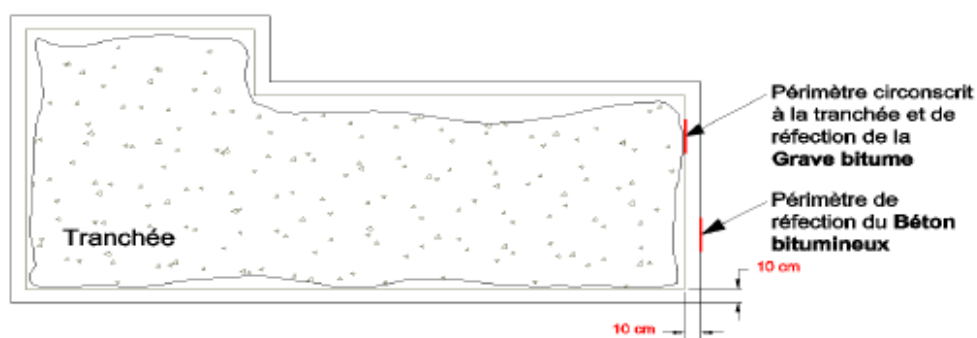




**ANNEXE 13 : DECOUPES POUR REFECTIONS DEFINITIVES**

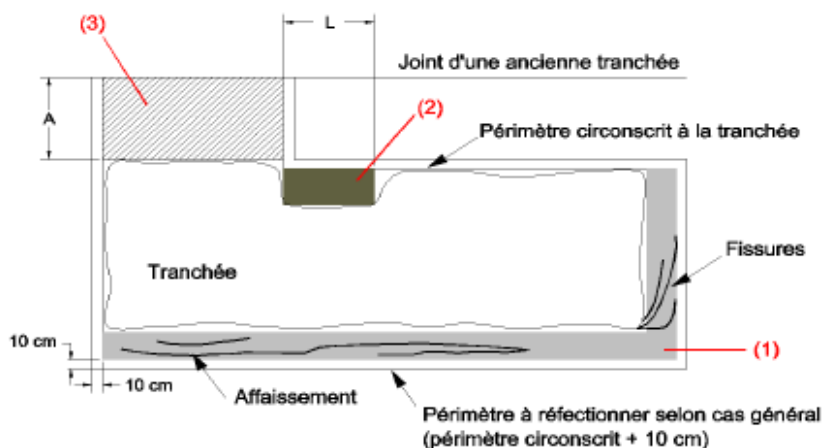
ES

**Cas n°1**



**Cas n°2**

La réfection définitive tiendra également compte des dégradations périphériques éventuelles pouvant être intervenues conséquemment à cette ouverture de fouille et des redans inférieurs à 1 mètre.



- (1) S'il s'est produit des affaissements ou des fissures à la marge de la réfection provisoire, ceux-ci sont inclus dans le périmètre à réfectionner.
- (2) Lorsqu'un des côtés du périmètre circonscrit décrit un redan tel que le modèle ci-joint, dont la dimension L est inférieure à 1 mètre, la surface générée par le redan est intégrée dans le périmètre à réfectionner.
- (3) Lorsqu'un côté du périmètre circonscrit est à moins de 0.30 mètre de :
  - Un joint d'une ancienne tranchée,
  - Une ligne de bordure, de caniveau, de trottoir ou d'une clôture,
  - Une façade ou tout mobilier urbain

Le périmètre à réfectionner intègre cette surface supplémentaire (dimension A).

Dans le périmètre ci-dessus, partie

ANNEXE 14 : REFECTIONS DEFINITIVES SUR CHAUSSEE

## Réfection définitives de revêtements bitumineux sur chaussée

\* Assise de hiérarchie structurelle légère, 0,11 m pour une réfection finale comprenant :

0,05 m de grave non traité naturelle de granularité 0/31,5 mm, GNT type 1, 0/31,5 selon la norme NF EN 13 285 de Difficulté de Compactage 2 [DC2] ou 3 [DC3] de grave recyclée GR2 (Mixte ou Béton) 0/31,5 mm de Difficulté de Compactage 3 [DC3] ou GR3 (M ou B) 0/31,5 mm [DC3], pour constituer la couche de fin réglage.

couche d'imprégnation dosée à 600 g de bitume résiduel par mètre carré après rupture de l'émulsion.

0,06 m de béton bitumineux à chaud 0/10 mm pour réaliser la couche de roulement

\* Assise de hiérarchie structurelle lourde, 0,13 m (1) pour une réfection finale comprenant :

0,09 m de grave bitume GB classe 3, 0/14 mm pour la couche de base

une couche d'accrochage dosée à 300 g de bitume résiduel par mètre carré après rupture de l'émulsion.

0,04 m (épaisseur moyenne) de béton bitumineux théorique (1) pour la couche de roulement

(1) Béton bitumineux théorique : il sera tenu compte de la nature du béton bitumineux en place lors de la réfection de la tranchée pour conserver l'homogénéité du revêtement de la chaussée.

\* Assise de hiérarchie structurelle super lourde, 0,26 m (1) pour une réfection finale comprenant :

0,11 m de grave bitume GB classe 3, 0/14 mm pour la couche de fondation

0,11 m de grave bitume GB classe 3, 0/14 mm pour la couche de base

une couche d'accrochage dosée à 300 g de bitume résiduel par mètre carré après rupture de l'émulsion.

0,04 m (épaisseur moyenne) de béton bitumineux théorique (1) pour la couche de roulement

Béton bitumineux théorique : il sera tenu compte de la nature du béton bitumineux en place lors de la réfection de la tranchée pour conserver l'homogénéité du revêtement de la chaussée.

## ANNEXE 15 : NORMES D'ACCESSIBILITE

Les dispositions des décrets n°2006-1657 et 2006-1658 en date du 21 décembre 2006 et celle de l'arrêté NOR : EQUR0700133A du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées sont applicables aux présents aménagements :

La pente latérale le long des bordures de trottoir de l'accès aura **une pente maximale de 5%**, soit une longueur de chaque rampant de 2,80 m minimum.

La pente du plan incliné (face à l'accès) aura une pente maximale de 5 %. Si impossibilité technique, les pentes tolérées seront de :

8% maximum sur 2,00m.

12 % maximum sur 0,50m.

Les ressauts seront avec bords arrondis avec une hauteur conseillée de 1 cm. Le maximum autorisé

